



**DECISION N°2023-06**  
**PORTANT DEMANDE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ANIMATION, SUIVI ET PILOTAGE**  
**DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES SALETTES ET VALLAT DE MARQUETTON (MORMOIRON) -**  
**ANNEE 2023 - ET REDACTION DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES**  
**DEMOISELLES COIFFEES (BEDOIN)**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 janvier 2021 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant que dans le cadre de l'animation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Salettes et Vallat de Marquetton », la municipalité de Mormoiron et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux ont décidé de s'associer pour la réalisation de certaines actions du plan de gestion de l'ENS. À ce titre, lors du conseil municipal du 27 février 2020, la mairie de Mormoiron a décidé de confier au Parc la réalisation d'opérations nécessitant une ingénierie spécifique.

Considérant que dans le cadre de la création de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Demoiselles coiffées », la municipalité de Bédoin et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux ont décidé de s'associer pour l'animation du site. À ce titre, lors du conseil municipal du 08 mars 2023, la mairie de Bédoin a décidé de confier au Parc la rédaction du plan de gestion de l'ENS, nécessitant une ingénierie spécifique.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Département de Vaucluse pour la bonne réalisation de ces actions. Cette subvention s'élève à hauteur de 6 540 € pour l'année 2023, montant correspondant à 60% des dépenses engagées, selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles pour l'Espace Naturel Sensible des Salettes et du Vallat de Marquetton</b>	<b>Coûts estimatifs Dépenses (HT)</b>
Animation du comité de site, pilotage du plan de gestion, bilan annuel et animation foncière sur les zones prioritaires	2 000 €
Mise en œuvre des inventaires et suivis naturalistes (Jonc de Desfontaines, espèces végétales exotiques envahissantes)	800 €
Mise en œuvre des actions de sensibilisation du public	600 €
<b>Total</b>	<b>3 400 €</b>

Dépenses prévisionnelles pour l'Espace Naturel Sensible des Demoiselles coiffées	Coûts estimatifs Dépenses (HT)
Rédaction du plan de gestion du site	7 500 €
<b>Total</b>	<b>7 500 €</b>

Recettes prévisionnelles	Participation	Taux d'aide sur l'ensemble de l'opération
Conseil départemental de Vaucluse	6 540 €	60 %
Commune de Bédoin	1 500 €	14 %
Parc naturel régional du Mont-Ventoux	2 860 €	26 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 900 €</b>	<b>100%</b>

DECIDE,

De solliciter auprès du Conseil départemental de Vaucluse une subvention spécifique à hauteur de 6 540 € pour 2023, correspondant aux 60 % de la dépense prévisionnelle, afin d'assurer l'animation, le suivi et le pilotage de l'ENS des Salettes et du Vallat de Marquetton et la rédaction du plan de gestion de l'ENS des Demoiselles coiffées ;

De solliciter auprès de la commune de Bédoin une subvention spécifique à hauteur de 1 500 € pour 2023, correspondant aux 20 % de la dépense prévisionnelle relative au travail de rédaction du plan de gestion de l'ENS des Demoiselles coiffées ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 23/03/2023

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Conseillère Régionale**

**Jacqueline BOUYAC**